

**1er Cyclo-Cross de la ville de Peynier**

-

**PEYNIER**

22 novembre 2020

-

*Dossier Technique*

**MANIFESTATION SPORTIVE : FICHE D’IDENTIFICATION**

**IDENTIFICATION DE l’ASSOCIATION ORGANISATRICE**

NOM de l’association : Amical Vélo Club Aixois

Siège Social : CS de la Pioline, 35 chemin Albert Guigou, 13290 LES MILLES

Déclarée à la Sous-préfecture d’Aix en Provence sous le numéro W131005211

**IDENTITE DU DEMANDEUR**

NOM : BEURNIER / Prénom : Jean-Daniel

Fonction au sein de l’Association : Président

Téléphone où l’organisateur peut être joint par l’Administration : 04 42 39 12 35

Email de l’organisateur : [avcaix@gmail.com](mailto:avcaix@gmail.com)

**IDENTITE DE LA FEDERATION A LAQUELLE L’ASSOCIATION EST AFFILIEE**

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – 78180 Montigny Le Bretonneux

N° d'affiliation à la FFC : 53 13 021

**DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION PRÉVUE**

Appellation de la manifestation : **1er Cyclo-Cross de la ville de Peynier**

Nature : course cycliste en terrain boisé réservées aux coureurs sous licence FFC.

Date : **22 novembre 2020**

Communes traversées : Peynier (13)

Lieu de départ : Peynier (13) / **Complexe Sportif de la Garenne** (Voir plan)

Lieu d’arrivée : Peynier (13) / Complexe Sportif de la Garenne

Parcours : Circuit de 2,3kms à 2,5km

Type : Manifestation diurne

Heure de rassemblement des concurrents : cadets12h.

Heure de début de l’épreuve :

* 12h15 cadets  (30 minutes)
* 13h00 masters de + 40 ans (40 minutes)
* 14h00 : juniors et dames (40 minutes)
* 15h00 : espoirs- seniors- masters – 40 ans (50 minutes)

Heure d’arrivée des derniers concurrents : 16h00

Heure prévue de la fin de la manifestation : 16h30

Nombre de concurrents prévus : 150 coureurs maximum

LES MILLES, le 25 août 2020



**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L’ÉPREUVE**

**«1er Cyclo-cross de la ville de PEYNIER »**

**ARTICLE 1 – ORGANISATION**

Le 1er cyclo-cross de la ville de Peynier est organisé par l’Amical Vélo Club Aixois, dont le siège social est au 35 chemin Albert Guigou, aux Milles, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute le dimanche 22 novembre.

**ARTICLE 2 – TYPE D’ÉPREUVE**

L’épreuve est réservée aux athlètes de toutes catégories hors école de cyclisme et minimes.

Elle est inscrite au calendrier FFC.

**ARTICLE 3 – PARTICIPATION**

Les engagements sont effectués par internet, via le site de la FFC. Prix : 13€.

**ARTICLE 4 – PERMANENCE**

La Permanence de départ se tiendra le **dimanche 22 novembre 2020 de 11h00 à 14h40** au Complexe Sportif de la Garenne de Peynier.

La confirmation des partants et le retrait des dossards se font à la permanence.

La réunion relative à la sécurité du parcours se fera en présence des Membres du Jury des Commissaires, de la police Municipale de Peynier et de la Réserve Civile de sécurité à 11h30 dimanche 22 novembre 2020 au Complexe Sportif de la Garenne de Peynier.

**ARTICLE 5 – OPÉRATIONS DE DÉPART**

Les coureurs devront signer la feuille de départ entre 11h00 et 14h40 sur la ligne de départ Complexe Sportif de la Garenne.

En fonction des « mesures Covid-19 » en vigueur le jour de la course, les coureurs se présenteront masqués avec leur licence qu’ils devront présenter aux arbitres.

**ARTICLE 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE / DEPANNAGE**

Le service est assuré au moyen de 1, ou 2 postes de dépannage situés sur le parcours.

**ARTICLE 7 – CLASSEMENTS**

Le classement suivant sera établi :

* un classement individuel par catégorie

**ARTICLE 8 – ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s’applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s’applique également à l’épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à la permanence au complexe sportif de la Garenne.

**ARTICLE 9 – PROTOCOLE**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition. Ils se présenteront dans un délai maximum de 5 minutes après l’arrivée.

* les trois premiers de l’épreuve

**ARTICLE 10 – PĖNALITĖS**

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

**TECHNIQUE ET SECURITE**

Règlement à l’attention des concurrents :

Le port du casque est obligatoire pour tous les coureurs.

Sécurité :

1 poste de premiers secours de la Croix Rouge avec une ambulance

Sécurité sur le parcours :

Points dangereux surveillés par :

* La réserve civile de sécurité de Peynier
* Les bénévoles de l’AVCAix
* La police municipale de Peynier

Consignes aux signaleurs :

- En cas de problème, appeler immédiatement le responsable sécurité ou la Croix Rouge pour la prise en charge d’un éventuel blessé.

**FICHE DE SECURITE**

**Détermination de l’épreuve**

Appellation : 1er Cyclo-Cross de la ville de Peynier

Lieu : Peynier (13)

Association organisatrice : Amical Vélo Club Aixois

Directeur de course : GRANON Félix (06 72 91 98 21)

Engins utilisés par les concurrents : vélos de type cyclo-cross ou gravel

**Moyens de secours prévus**

SECOURS AUX ACCIDENTÉS

Secouristes : Croix Rouge

Ambulance : Ambulance de la Croix Rouge disponible sur place, en exclusivité, pour toute la durée de la manifestation.

MOYENS d’ALERTE

Téléphone :

* 18
* Patrick CHIARONI : 06 07 84 94 56 (numéro responsable sécurité communiqué à l’ensemble des signaleurs et bénévoles)
* Félix GRANON : 06 72 91 98 21 (directeur de course)
* Frédéric BAUDIN : 06 88 91 13 42 (responsable signaleurs sur le parcours)

Moyens de liaison interne entre les membres de l’organisation : téléphone portable et radios portable de la RCS de Peynier.

**MESURES PRÉVUES POUR LA PROTECTION DU PUBLIC**

Nombre de spectateurs prévu : 150

Accès payant : non

Moyens mis en place pour délimiter les zones réservées public : barrières de sécurité à proximité de la ligne départ/arrivée

Mesures COVID-19 : mises en place par le référent Covid-19 de l’AVCAix, Jean Luc Corréard.

Stationnement des concurrents : Complexe Sportif de la Garenne, parking du camping pour les coureurs uniquement.

Stationnement des spectateurs : Nouveau parking du rond-point du 8 mai.

*Patrick Chiaroni*

*Responsable sécurité AVCAix*